



PROVINCE DU QUÉBEC
Municipalité du *canton de Gore*

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SUSMENTIONNÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sarah Channell, greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Gore :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Gore, qui se tiendra le lundi 3 août 2026, à 19 h, au Centre communautaire Trinity situé au 2, chemin Cambria à Gore (QC), le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes, relative aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Numéro	Bâtiment affecté	Nature de la demande
2026-16	187 chemin Cambria, Lot 5 801 736	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'ajout d'un logement multigénérationnel à la résidence existante située au 187, chemin Cambria. La superficie proposée du logement multigénérationnel excède de 257 pi ² la superficie maximale autorisée par l'article 31 du règlement de zonage no 214, représentant 51 % de la superficie d'implantation du logement principal, à l'exclusion de tout garage attenant, alors que le maximum permis est de 40 %.

Donné à Gore, QC.
Ce 15 juillet 2026

Sarah Channell
Greffière-Trésorière